



PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE : UNE REFORME QUE NOUS ATTENDIONS, MAIS QUI FAIT DÉBAT ...

Annoncée en juin 2016, et très attendue par les professionnels du cinéma très largement impactés par les délocalisations, la réforme de l'agrément proposée par M. Sussfeld permettra-t-elle de répondre aux enjeux d'une cinématographie renouée, soucieuse de répondre tant au respect de la diversité qu'à la nécessité de promouvoir l'emploi et nos savoir-faire en matière de cinéma ?

Si certaines questions font assez largement consensus : la fusion du barème européen, qui comptait deux grilles vers une seule grille à savoir le barème de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique, l'élargissement de la notion « d'Expression Originale Française », une meilleure cohérence entre crédit d'impôt et fonds de soutien... bien des interrogations subsistent. Les réalisateurs sont opposés à l'exigence de la nationalité ou de la résidence européenne pour les auteurs et réalisateur qui pourrait appauvrir notre cinéma, l'attribution des points comédiens dans le barème européen suscite le débat, la question de la nationalité/résidence fiscale n'ayant jamais fait l'objet de réponses satisfaisantes. La musique originale est traitée de manière différente dans la fiction et dans le documentaire et reste à examiner dans la convention collective de la production cinématographique.

Au-delà, la réforme annoncée peine à marquer sa lisibilité. Parviendra-t-elle dans la dernière ligne droite à redonner une place à celles et ceux qui n'en ont pas alors même qu'ils participent, comme l'ensemble d'une équipe, à la fabrication du film. La distinction entre les collaborateurs de création et les autres salariés indignes ceux qui se vivent comme les « laissés pour compte » de la production, c'est le cas notamment de la filière son, très souvent, trop, externalisée vers la Belgique notamment, nous regrettons que les salariés concernés ne soient pas davantage écoutés. La filière VFX et les techniciens qui mettent en œuvre les effets spéciaux ne sont pas assurés de la reconnaissance de leur travail alors qu'il y a une excellence de la formation dans notre pays.

La Fédération et ses syndicats, qui soutiennent l'idée d'une réforme de l'agrément pour une meilleure adaptation au cinéma d'aujourd'hui et pour la relocalisation de l'emploi, souhaitent voir avancer les questions abordées ici.

De la même manière, nous serons attentifs à la mise en place du futur devis du film, afin d'améliorer l'examen de la réalité de la dépense sur notre territoire en distinguant les salaires et les cachets des autres postes du devis.

Paris, le 27/01/2017.

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60 - www.fnsac-cgt.com - cgtspectacle@fnsac-cgt.com